

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) n° 469/2013 de la Commission du 22 mai 2013 concernant l'autorisation de la DL-méthionine, du sel de sodium de la DL-méthionine, de l'hydroxy-analogue de la méthionine, du sel de calcium de l'hydroxy-analogue de la méthionine, de l'ester isopropylique de l'hydroxy-analogue de la méthionine, de la DL-méthionine protégée avec des copolymères de la vinylpyridine et du styrène et de la DL-méthionine protégée avec de l'éthylcellulose comme additifs pour l'alimentation animale

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 136 du 23 mai 2013)

Page 7, à l'annexe, première colonne, «Numéro d'identification de l'additif», première entrée:

au lieu de: «3c3108»

lire: «3c308».

Rectificatif au règlement (UE) n° 16/2012 de la Commission du 11 janvier 2012 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences relatives aux denrées alimentaires congelées d'origine animale destinées à la consommation humaine

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 8 du 12 janvier 2012)

Page 30, annexe, ajout de la section IV de l'annexe II du règlement (CE) n° 853/2004, au point 2:

au lieu de: «2. Jusqu'au stade auquel une denrée alimentaire est étiquetée conformément à la directive 2000/13/CE ou utilisée pour une transformation complémentaire,»

lire: «2. Jusqu'au stade auquel une denrée alimentaire est étiquetée conformément à la directive 2000/13/CE ou utilisée pour une transformation ultérieure,»
